TABLE DES MATIERES

- Note aux professeurs, maîtres d'école, éducateurs, chefs d'établissement, directeurs **page 2**

- Règlement **page 3**

- Notice générale d'information **page 4**

- Echéancier page 4

- Accéder au service Internet d'inscription du cross page 4

- Inscriptions prévisionnelles page 4

- Planning des courses **page 6**

- Notice d'utilisation du service d'inscriptions en ligne **page 7**

CROSS SCOLAIRE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 19 novembre 2014

A DECAZEVILLE

Notice d'utilisation du serveur Internet
POUR LES INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES,
à l'attention :

de Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation physique et sportive, sous couvert de Madame ou Monsieur le chef d'établissement,

de Mesdames et Messieurs les directeurs et maîtres d'école,

de Mesdames et Messieurs les enseignants de l'UFRSTAPS,

de Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés ou présidents d'associations Sport Adapté.

REGLEMENT

Cross Scolaire du Conseil Général
Mercredi 19 novembre 2014
DECAZEVILLE

———

Article 1 :

Ce Cross est ouvert à tous les jeunes scolarisés, nés en 2006 et avant, et à tous les résidants des établissements spécialisés, **obligatoirement licenciés** dans l'une des 4 fédérations suivantes :

- UNSS
- USEP
- UGSEL
- Comité Départemental du Sport Adapté 12

Les étudiants en S.T.A.P.S pourront participer à cette épreuve dans le cadre de leurs cours, sous la responsabilité de leurs enseignants et du Directeur de l'U.F.R S.T.A.P.S. de Rodez.

Article 2 :

Chaque licence doit être établie en bonne et due forme. Pour cela, se référer au règlement en vigueur spécifique à chaque fédération.

S'agissant des élèves des classes primaires, chacun devra être en possession d'un certificat médical.

Pour ce qui concerne le Sport adapté, les participants devront être en possession de leur livret sportif ou carte de découverte (licence à la journée).

Article 3 :

Tout élève des classes secondaires désirant participer à cette épreuve, individuellement ou dans une équipe, doit être inscrit par le secrétaire de l'Association Sportive de son Etablissement, sous couvert du Chef de ce même Etablissement.

Tout élève des classes primaires doit être inscrit par son maître ou directeur d'école, ou encore par son accompagnateur U.S.E.P ou U.G.S.E.L. responsable.

Tout étudiant STAPS participant doit être inscrit sous la responsabilité du Directeur de l'U.F.R S.T.A.P.S. – Centre Universitaire Champollion.

Tout participant du Sport Adapté doit être inscrit par son président d'association « Sport Adapté » ou par son établissement.

Article 4 :

Tout participant se rendant au cross scolaire du Conseil Général doit être accompagné par un adulte.

Article 5 :

La sécurité de cette épreuve sera assurée par le S.D.I.S 12 et/ou le Centre de secours local ; un médecin sera présent de façon permanente pendant la durée des courses.

NOTICE GENERALE D'INFORMATION

Le suivi du Cross Scolaire du Conseil Général est assuré à partir d'internet. Deux services distincts sont proposés :

- **le service des inscriptions**, réservé aux établissements, pour les inscriptions prévisionnelles et les inscriptions nominatives,
- **le service de consultation,** comprenant les informations générales et les résultats des courses.

Cette notice vous informe sur la procédure à suivre pour les inscriptions prévisionnelles.

Une autre notice sera téléchargeable ultérieurement pour vous préciser la démarche à suivre pour les inscriptions nominatives et vous présentera le service de consultation.

1.1 ECHEANCIER

- **du 24 septembre au 3 octobre à 10 heures :** inscription prévisionnelle des élèves.
- **du 13 octobre au 5 novembre à 10 heures :** Inscription nominative des élèves.
- **du 5 novembre à 10 heures au 18 novembre :** aucune inscription n'est possible. Seules des modifications permettant de remplacer un élève par un autre seront envisageables.
- **le 10 novembre :** les dossards et les circuits de bus seront envoyés dans les établissements
- **le 19 novembre à Decazeville :** les dossards qui résultent de modifications sont à retirer au point accueil du Cross

1.2 ACCEDER AU SERVICE INTERNET DU CROSS

Les inscriptions s'effectuent à partir du site Internet du Conseil Général, à l'adresse suivante :

http://aveyron.fr/

Sur la page dédiée au cross scolaire du Conseil Général, vous pouvez :

- **télécharger un dossier d'aide à l'inscription** ;
- accéder au **service d'inscription en ligne.**

1.3 INSCRIPTIONS PREVISIONNELLES

Le service d'inscription est réservé aux établissements. L'accès se fait grâce à un **identifiant** et un **mot de passe** confidentiels envoyés par courrier. Vous trouverez ci-après un mode d'emploi détaillant précisément le fonctionnement du serveur Internet afin de vous permettre de procéder aisément à vos inscriptions prévisionnelles.

ATTENTION :

- préciser **impérativement** le nom du professeur ou responsable

- préciser **l'effectif prévisionnel** des participants de l'établissement (cette inscription non nominative doit être la plus précise possible pour permettre l'organisation des transports)

- le nom du professeur responsable et l'effectif ***ne pourront plus être modifiés*** après la période d'inscription des effectifs prévisionnels (il ne sera donc pas possible d'augmenter les effectifs)

En cas de problème, contacter le service des sports du Conseil Général au :

05-65-75-82-50 ou **05-65-75-82-66**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS
DE L'EFFECTIF PRÉVISIONNEL
LE 3 OCTOBRE 2014 A 10 HEURES

PLANNING DES COURSES 2014

N° COURSE	HEURE DE DÉPART	ANNÉE DE NAISSANCE	CATÉGORIE	DISTANCE
1	***11 h 45***	/	*Sport adapté 1*	500 m
2	11 h 55	05 - 06	Primaires 1 filles	1600 m
3	12 h 05	05 - 06	Primaires 1 garçons	1600 m
4	***12 h 15***	/	*Sport adapté 2*	1600 m
5	12 h 25	04	Primaires 2 garçons	1600 m +
7		01 - 02 - 03	Primaires 3 garçons	
6	12 h 35	04	Primaires 2 filles	1600 m +
8		01 - 02 - 03	Primaires 3 filles	

14 h 00 : remise des récompenses primaires et sport adapté
(courses : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8)

10	12 h 45	02 - 03 - 04	Benjamines	2300 m
11	13 h 05	02 - 03 - 04	Benjamins	2800 m
12	13 h 25	00 - 01	Minimes filles	2800 m
13	13 h 50	00 - 01	Minimes garçons	3200 m
14	14 h 20	98 - 99	Cadettes	3200 m
16		97 et avant	Juniors filles	
18			STAPS filles	
20		/	*Sport adapté 4 filles*	
15	14 h 50	98 - 99	Cadets	4400 m
17	15 h 20	97 et avant	Juniors garçons	5000 m
19			STAPS garçons	
21		/	*Sport adapté 4* garçons	

15 h 25 : remise des récompenses collèges (courses : 10 – 11 – 12 - 13)
16 h 30 : remise des récompenses lycées et étudiants
(courses : 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21)

NOTICE UTILISATION DU SERVICE D'INSCRIPTIONS EN LIGNE

Après avoir accédé au site à l'aide de l'adresse http://cg12-cross-gestion.eway.fr, un écran d'identification apparaît :

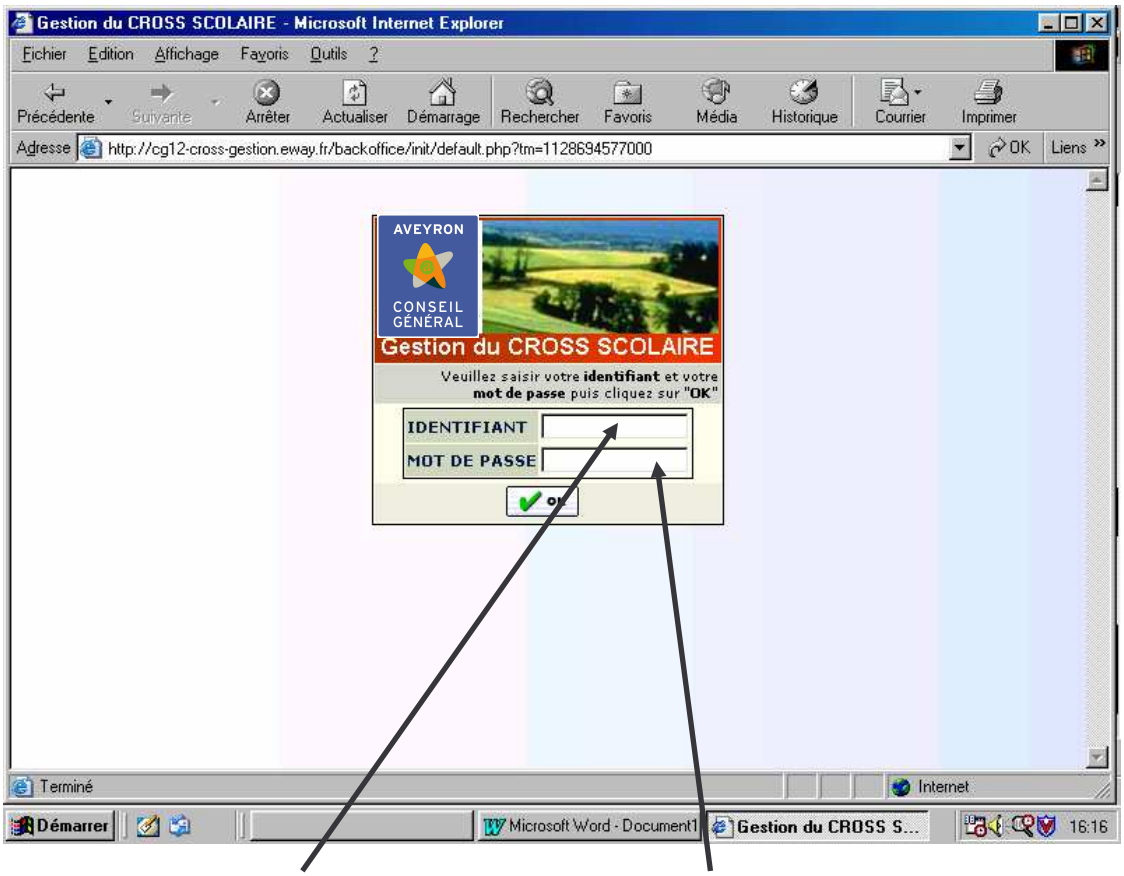

Saisir votre « **IDENTIFIANT** » puis votre « **MOT DE PASSE** » contenus dans le dossier en votre possession (cf. chapitre 2 du dossier). Cliquer sur « **OK** » pour valider.

La page d'accueil du serveur du cross apparaît avec les coordonnées de votre établissement.

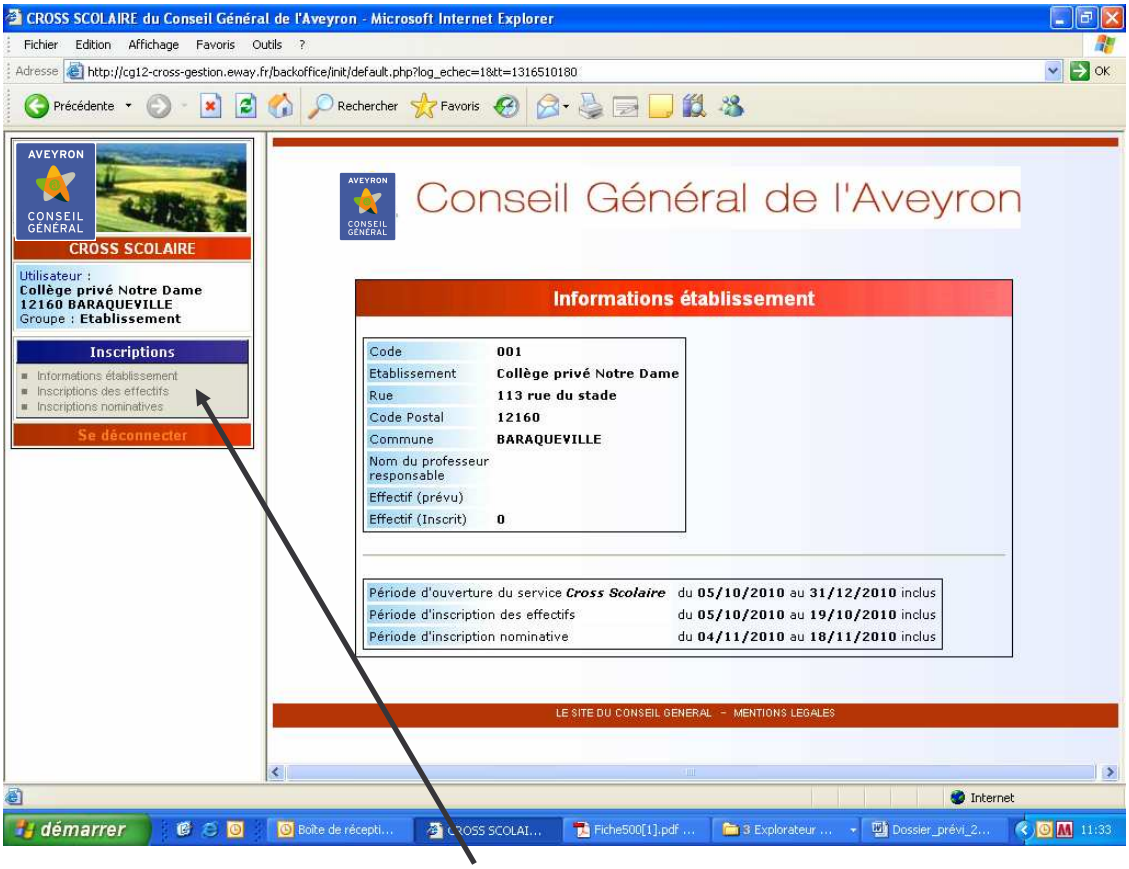
CROSS SCOLAIRE du Conseil Général de l'Aveyron - Microsoft Internet Explorer
Conseil Général de l'Aveyron
CROSS SCOLAIRE
Utilisateur :
Collège privé Notre Dame
12160 BARAQUEVILLE
Groupe : Etablissement
Inscriptions
Informations établissement
Inscriptions des effectifs
Inscriptions nominatives
Se déconnecter
Informations établissement
Code 001
Etablissement Collège privé Notre Dame
Rue 113 rue du stade
Code Postal 12160
Commune BARAQUEVILLE
Nom du professeur responsable
Effectif (prévu)
Effectif (Inscrit) 0
Période d'ouverture du service Cross Scolaire du 05/10/2010 au 31/12/2010 inclus
Période d'inscription des effectifs du 05/10/2010 au 19/10/2010 inclus
Période d'inscription nominative du 04/11/2010 au 18/11/2010 inclus
LE SITE DU CONSEIL GENERAL - MENTIONS LEGALES

Cliquer dans la rubrique « **INSCRIPTION** » et puis dans « **INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS**

Un écran de saisie apparaît.

Entrer le « **NOM DU PROFESSEUR** » responsable puis votre « **EFFECTIF** » prévisionnel d'élèves participant au cross.
Valider en cliquant sur « **OK** ».

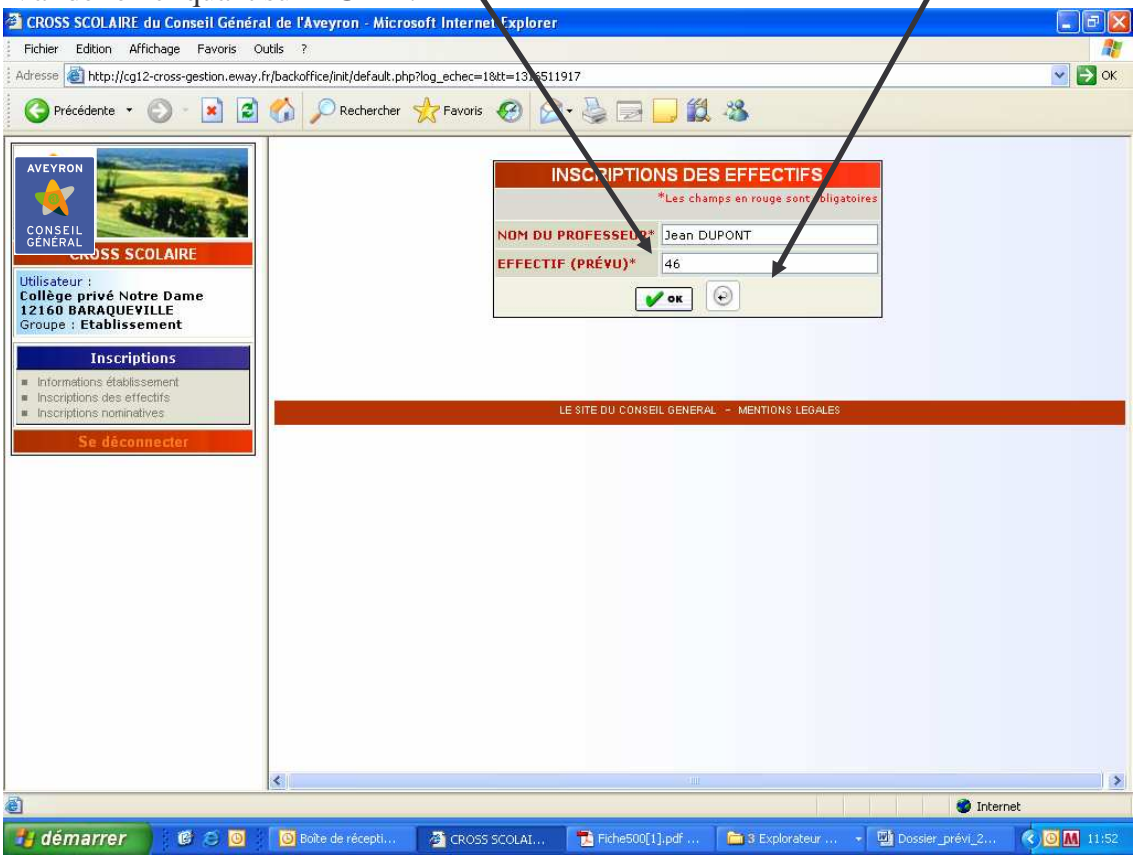

*(Exemple : Professeur ➜ **Jean DUPONT** / Effectifs prévisionnels ➜ **46**)*

Après avoir validé votre saisie, la page d'accueil apparaît en prenant en compte les informations saisies précédemment.

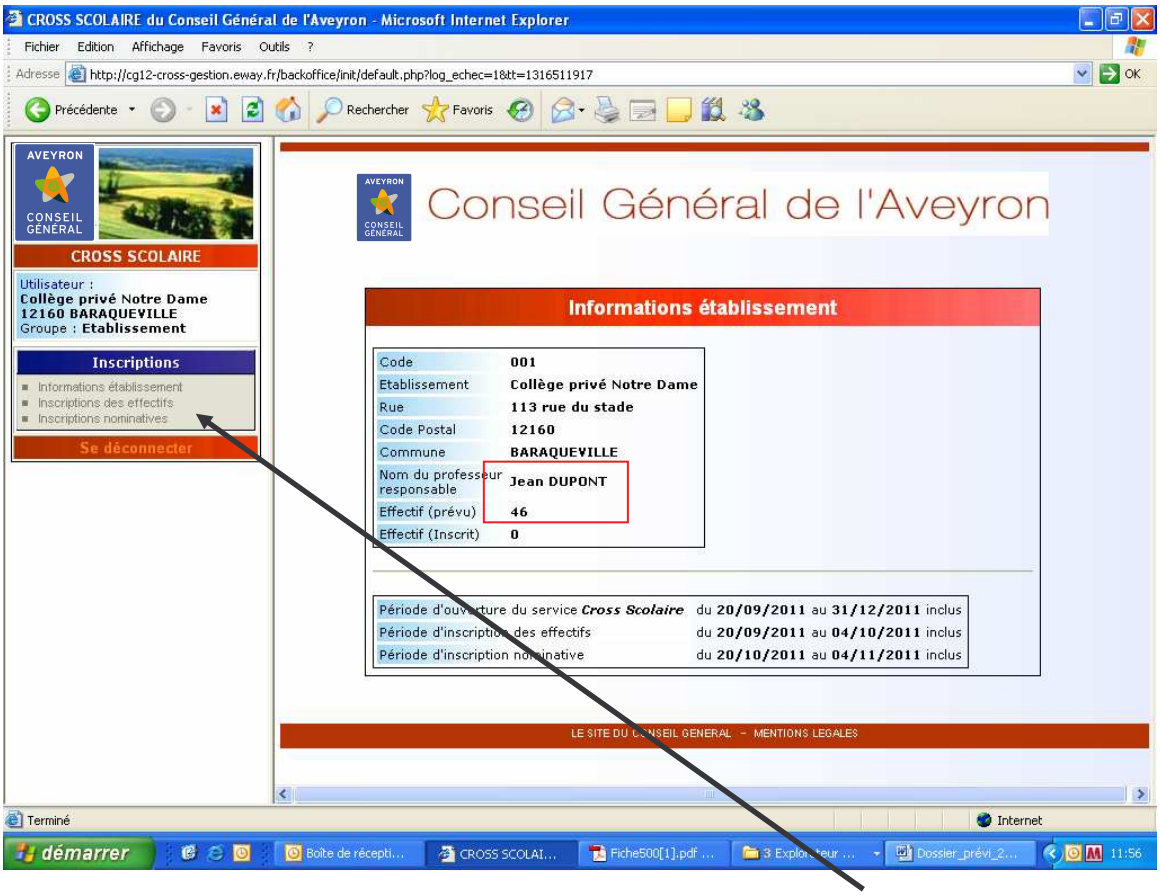

Pour modifier les informations saisies, cliquer à nouveau sur **INSCRIPTIONS DES EFFECTIFS**.

Pour sortir du service d'inscription, cliquer sur « **SE DECONNECTER** »